

nois les avaient contraints de professer. Leurs descendants viennent de montrer qu'ils savent ce que vaut ce bien d'appartenir à l'Eglise. Ils ont fêté avec plus de piété encore que d'éclat, le troisième centenaire de cette abjuration. Les fêtes ont été présidées par Mgr. Philippe, évêque de Lari.

Aujourd'hui, les voyageurs dans le Chablais peuvent voir, sur le Mont Forchat, à une altitude de 1544 mètres, une statue superbe de saint François de Sales. Cette statue, pesant plus de 700 kilos, repose sur un piédestal en pierre de la montagne, de 5 mètres de haut. Une plaque de marbre, fixée au sommet, porte cette inscription :

*A saint François de Sales, apôtre du Chablais.*

*La paroisse de Lullin reconnaissante.*

21 SEPTEMBRE 1598

21 SEPTEMBRE 1898

L'exécution était difficile. Il fallait prolonger la route carrossable de deux kilomètres environ, jusqu'au sommet. Mais grâce à la bonne volonté des gens du pays, la difficulté fut vaincue. 600 journées de corvée volontaire et 78 journées de chevaux vinrent à bout de la rude entreprise. Et le 20 septembre, Mgr. Philippe bénissait solennellement sur la montagne la magnifique statue.

C'était beau de voir sur ces hauteurs, dans la clarté d'un soleil splendide, un évêque bénissant l'image en bronze du grand convertisseur du Chablais ! Deux mille personnes étaient là venues en procession de Lullin ou accourues des autres paroisses avoisinantes.

Le lendemain, 21 septembre, date précise des abjurations, fête plus intime à la paroisse, mais non moins touchante. Tous les fidèles étaient là comme au jour de Pâques. N'est-ce pas, d'ailleurs, le souvenir d'une autre résurrection ?

—Mgr. l'archevêque de Cambrai a, ces jours derniers, béni à Lille l'école catholique d'arts et métiers récemment ouverte en cette ville.

La fondation de cette institution marque une date dans le mouvement éducationnel catholique dans cette région de la France. Elle a coûté d'immenses sacrifices en tout genre.

*Rectification.*—Nous avons écrit il y a quelque temps à propos de M. Trarieux : "... il n'a guère tenu compte des droits de l'homme et du citoyen lorsqu'il s'agissait des curés dont, en sa qualité de ministre des cultes, il a, sans enquête contradictoire, sans aucune des formalités qui lui paraissent si chères aujourd'hui, supprimé le traitement."

Comme il ne faut mettre personne plus noir qu'il n'est réellement, nous tenons à déclarer que, trompé par certains renseignements, nous avons chargé M. Trarieux d'une responsabilité qui n'est pas sienne. Les Cultes n'étaient plus sous la direction